

**Commune
de
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice : 11
Présents : 07
Votants : 07**

L'an deux mille dix-huit, le 06 juillet à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 30 juin 2018

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel,

Messieurs : Crespi André, de Boisgelin Bernard, Pinatel Stéphane.

Etaient excusés : Messieurs Breton Claude, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Pégliion Bernard

Secrétaire de séance : Bertrand Christine

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018 – APRES RECTIFICATION

Rectifications :

Le compte rendu est approuvé. (au lieu de : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents).

Chapitre Travaux et Budget : Un devis de 675.00 € TTC est accepté pour la réfection du mur de soutènement du jardin St Bernard. (au lieu de : un devis de 675.00 € TTC est présenté pour la réfection du mur de soutènement du jardin St Bernard. Il est demandé de faire effectuer d'autres devis).

BUDGET/FONCIER

1 Suite à une erreur de plume sur le budget prévisionnel du service assainissement, il est accepté la décision modificative suivante :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Réalisé N-1	Proposé	Voté
001/001	Excédent antérieur reporté	Invest.	R	124 940.83 €	50 000.00 €	50 000.00 €
002/002	Excédent antérieur reporté	Fonc.	R	101.29 €	-32 911.86 €	-32 911.86 €
002/002	Déficit fonctionnement reporté	Fonc.	D	0.00 €	17 088.17 €	17 088.17 €
1068/040	Autres réserves	Invest.	D	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
778/042	Autres produits exceptionnels	Fonc.	R	0.00 €	50 000.03 €	50 000.03 €

2 Un point est fait concernant l'assistance à maître d'œuvre dans le cadre des renouvellements des contrats d'affermage Eau Potable et Eaux Usées au 1^{er} juin 2019.

3 Des plans des réseaux d'Eau Potable et Eaux Usées sont présentés pour le Quartier Mandine dans l'objectif de régulariser une situation ancienne par l'établissement de servitude de tréfonds.

4 La compétence transport scolaire étant passée du Conseil Départemental au Conseil Régional, il convient de délibérer afin d'établir le montant de la participation communale pour l'année 2018/2019 et pour les suivantes.

Le conseil décide de participer à hauteur de 50 % des frais de transport, soit pour les pensionnaires : 40.00 € (coût total : 80.00 €) et pour les demi-pensionnaires : 55.00 € (coût total : 110.00 €).

Par ailleurs, pour information : les familles dont le quotient familial est inférieur à 700.00 € n'acquittant que 10.00 € de frais pour l'année scolaire, la commune ne participera pas.

5 Afin de réaliser la viabilisation de parcelles communales en zone AU au quartier Fontette, le conseil décide de solliciter le Département pour un montant de travaux prévisionnels de 130 000.00 € H.T. Si toutefois, les subventions obtenues n'étaient pas suffisantes, le conseil se réserve la possibilité de ne pas réaliser les travaux.

6 Le conseil décide d'adhérer à l'association Soutien Logistique et Technique des Réserves Communales de Sécurité Civile Ste Baume/Mont Aurélien (SOLOTEC) dont le siège social est à Ollières. L'adhésion annuelle s'élève à 75.00 €.

INTERCOMMUNALITE

1 Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Provence Verdon, suite aux évolutions liées à la loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre), il rappelle que ceux-ci avaient été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation. Les nouveaux statuts sont approuvés.

2 Le Symielevar sollicite l'approbation des communes pour l'adhésion des communes :
Fayence et Montauroux – compétence n° 07 : infrastructure de recharge des véhicules électriques. Le conseil délibère favorablement à ces adhésions.

PERSONNEL

1 Le conseil délibère favorablement pour la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires de l'état) au profit des agents du service technique de la commune (déjà en place pour le service administratif), à la condition que cette mise en place ne change pas le régime indemnitaire lui-même.

QUESTIONS DIVERSES

1 Monsieur le Maire fait un point sur les différentes festivités à venir pour l'été 2018

2 Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.